



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du jeudi 31 mars 2011**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1., 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2,
7.3, 7.4, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.7, 10.2, 10.3, 10.4, 10.5, 10.1

Le rapport 3.6 a été retiré de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU (jusqu'au rapport 1.1.1) **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 4.3), Geneviève VERRON (jusqu'au rapport 4.3) **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Frédéric ALLEMANN, Teddy BENEATEU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 4.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 5.4), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.7), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 4.3), Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.2.1), Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.1.6), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 0.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 0.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** Auguste KOELLER (représenté par Michel PIDANCET) **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.1) **Champagney :** Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL) **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon-le-Duc :** Catherine BOTTERON **Chaufontaine :** Jacky LOUISSON **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 1.1.1) **Mamirolle :** Daniel HUOT **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey-Salines :** Marcel FELT (jusqu'au rapport 0.1), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noiron :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE **Thoraise :** Jean-Michel MAY TORPES : Bernard LAURENT (représenté par Dominique GRUBER) **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 0.1)

Etaient absents : **Besançon :** Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Solange JOLY, Carine MICHEL, Béatrice RONZI, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon-le-Duc :** Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Didier MARQUER **Mazerolle-le-Salin :** Daniel PARIS **Montferrand-le-Château :** Séverine MONLLOR **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Catherine BARTHELET **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Roche-lez-Beaupré :** Jean-Pierre ISSARTEL **Thise :** Jean TARBOURIECH **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du rapport 1.1.2), E. ALAUZET, T. BENEATEU De LAPRAIRIE (à partir du rapport 5.1), B. CYPRIANI, YM. DAHOUI, D. GENDRAUD (jusqu'au rapport n°3.7), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.1), A. GHEZALI, JF. GIRARD (à partir du rapport 1.1.1), L. HAKKAR (à partir du rapport 1.2.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.7), S. JOLY, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 0.1), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 0.1), J. PANIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, MN. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), N. WEINMAN, P. CHANEY, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 0.1), R. REYLE (à partir du rapport 1.1.1), D. PARIS, M. FELT (à partir du rapport 1.1.1), S. MONLLOR, P. BELUCHE, C. BARTHELET, JM. BOUSSET, J. TARBOURIECH

Mandataires : M. DEVILDE (à partir du rapport 1.1.2), C. THIEBAUT, F. MONNEUR (à partir du rapport 5.1), F. PRESSE, JP. GOVIGNAUX, JJ. DEMONET (jusqu'au rapport n°3.7), N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN (à partir du rapport 1.2.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.7), A. MENETRIER, N. BODIN (jusqu'au rapport 0.1), F. ALLEMANN, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 0.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI, JC. ROY, JL. FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.1), S. WANLIN, M. PIDANCET, R. REYLE (jusqu'au rapport 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), C. PREIONI, D. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), M. COTTINY, B. BOURDAIS, C. OYTANA, JM. FAIVRE, B. MOYSE

Délibération n°2010/001341

Rapport n°5.4 - Demande de subvention de la Citadelle

Demande de subvention de la Citadelle

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président
Commission : Culture, Tourisme, Sports

| Inscription budgétaire | |
|---|-----------------------------------|
| BP 2011 et PPIF 2011/2015 | Montant prévu BP 2011 : 50 000 € |
| « Etablissement public Citadelle - Patrimoine » | Montant de l'opération : 50 000 € |

Résumé :

La Communauté d'Agglomération soutient la SEM Citadelle depuis plusieurs années à hauteur de 50 000 € par an pour ses actions de communication et d'animation.

Pour rappel, la convention de délégation de service public arrivant à échéance le 31 décembre 2010, la Ville a acté, par délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2010, la création de « l'établissement public Citadelle - Patrimoine mondial », régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Le nouvel établissement a sollicité une subvention de 70 000 € auprès du Grand Besançon pour l'année 2011 sur ses actions de communication et d'animation culturelle.

Le programme d'animation de l'établissement public Citadelle - Patrimoine s'appuie en 2011 sur 4 actions majeures :

- la Citadelle, un site majeur de Vauban inscrit par l'UNESCO,
- une thématique en résonance avec le site : « L'art et l'animal »,
- à la Citadelle, 3 musées de France mobilisés,
- la Citadelle, un acteur dynamique du paysage local.

Compte tenu du rôle majeur que joue la Citadelle sur le plan touristique pour l'agglomération et du programme d'animation présenté, il est proposé de soutenir les projets de ce nouvel établissement. Cependant, au regard des crédits limitativement inscrits dans le PPIF 2011/2015, il est proposé d'accorder une subvention de 50 000 € à la Citadelle - Patrimoine mondial.

Pour rappel, la convention de délégation de service public arrivant à échéance le 31 décembre 2010, la Ville a acté, par délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2010, la création de « l'établissement public Citadelle - Patrimoine mondial », régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La Citadelle a sollicité une subvention de 70 000 € auprès du Grand Besançon pour l'année 2011 sur ses actions de communication et ses animations.

A ce titre, le Grand Besançon soutient la Citadelle depuis plusieurs années.

En 2011, le programme d'animation de la Citadelle comprend 4 thématiques fortes (détail des charges précisé en annexe) :

- la Citadelle, un site majeur de Vauban inscrit par l'UNESCO,
- une thématique en résonance avec le site : « L'art et l'animal »,
- à la Citadelle, 3 musées de France mobilisés,
- la Citadelle, un acteur dynamique du paysage local.

Le montant total du programme de l'action culturelle 2011 s'élève à 250 000 € TTC. Le plan de financement prévoit que ces dépenses seront financées à hauteur de :

- 40 000 € (16 %) par le Conseil Général,
- 30 000 € (12 %) par le Conseil Régional,
- 15 000 € (6 %) par la DRAC.

Au regard des crédits limitativement inscrits dans le PPIF 2011/2015, il est proposé qu'une subvention de 50 000 € soit accordée en 2011 à la Citadelle.

Les Vice-Présidents de la Commission Culture, Tourisme, Sports rencontreront prochainement les responsables de la Citadelle, afin de préciser les actions de partenariat envisageables.

A la suite de cette rencontre, une convention de partenariat sera signée reprenant notamment les différents éléments ci-dessus et précisant également les obligations de la Citadelle en termes de communication (apposer le logo de la CAGB...), les modalités de versement et de contrôle de la subvention de 50 000 € ainsi que les modalités juridiques (assurances, responsabilités, résiliation).

Mmes F. FELLMANN, M. JEANNIN et C. TISSIER et MM. JL. FOUSSERET, P. GONON, JP. GOVIGNAUX et C. LIME ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 50 000 € à l'établissement public Citadelle - Patrimoine mondial en 2011,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'établissement public Citadelle - Patrimoine mondial.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 09 AVR 2011



CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dont le siège est situé 4, rue Gabriel Plançon, la City, 25043 Besançon Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, habilité par le Conseil de Communauté du 31 mars 2011, ci-après dénommée « la CAGB » d'une part,

et

L'établissement public Citadelle - Patrimoine mondial, dont le siège est situé rue des Fusillés de la Résistance, 25000 Besançon, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Jean-François GIRARD, ci-après dénommée « la Citadelle » d'autre part.

Préambule

Au titre de sa compétence en matière de promotion et d'actions de développement touristique, la CAGB soutient depuis 2002 le Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray et la Citadelle.

L'aide de la CAGB à la SEM de la Citadelle a porté depuis 2003 sur les actions de promotion et de communication, qui visent à développer encore davantage le rayonnement de la Citadelle au niveau régional et national, et contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance des habitants de l'agglomération autour de ce site emblématique.

Pour rappel, la convention de délégation de service public arrivant à échéance le 31 décembre 2010, la Ville a acté, par délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2010, la création de « l'établissement public Citadelle - Patrimoine mondial », régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Dans la poursuite du soutien apporté par la CAGB à la Citadelle depuis 2003 et sur demande de cette dernière en date du 27 octobre 2010, le Grand Besançon a décidé de soutenir les actions d'animation et de communication conduites en 2011.

En 2011, le programme d'animation de la Citadelle comprend 4 thématiques fortes :

- la Citadelle, un site majeur de Vauban inscrit par l'UNESCO,
- une thématique en résonance avec le site : « L'art et l'animal »,
- à la Citadelle, 3 musées de France mobilisés,
- la Citadelle, un acteur dynamique du paysage local.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre du soutien par la CAGB aux actions d'animation et de communication conduites par la Citadelle en 2011.

Article 2 - Engagement de la Citadelle

La Citadelle s'engage pour l'année 2011 à :

- utiliser la subvention accordée par la CAGB aux seuls objets précisés dans l'article 1,
- fournir à la CAGB un bilan des actions de communication et de promotion, qui auront été conduites avec l'appui financier de la CAGB,
- mentionner l'aide apportée par la CAGB dans les différents bilans et comptes-rendus d'activité de la Citadelle,
- inviter les représentants de la CAGB aux différentes opérations de communication (conférence de presse, inauguration...).

Article 3 - Engagement de la CAGB

La CAGB s'engage à verser une subvention d'un montant de 50 000 € dans le but de soutenir les actions d'animation et de communication de la Citadelle conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 31 mars 2011.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention de 50 000 € sera effectué en une seule fois par mandat administratif dès signature de la présente convention.

Les crédits seront prélevés sur la ligne « 65.95.6574.09 2008 003 » subvention d'équipement à des personnes de droit privé « Tourisme » du budget 2011.

Article 5 - Dispositions particulières de contrôle

La Citadelle s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de l'action et à justifier à tout moment, sur la demande des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'utilisation de la subvention reçue. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à la présente convention pourra avoir pour effet :

- l'interruption de l'aide financière de la CAGB,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non prise en compte des demandes de subvention présentées ultérieurement par la Citadelle.

Article 6 - Responsabilité - Assurance

Les activités de la Citadelle sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Article 7 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2011.

Article 8 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 9 - Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait en trois exemplaires, à Besançon, le

Le Président Directeur Général
de la Citadelle,

Jean-François GIRARD

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET